



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 69788

Texte de la question

M. Maurice Adevah-Poeuf attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la gratuité des ouvrages dans les lycées. Plusieurs régions (Midi-Pyrénées, Centre, PACA, Ile-de-France...) ont décidé de prendre à leur charge l'acquisition de ces ouvrages, créant ainsi une inégalité de situation entre les lycées de France. Il serait souhaitable que, dans le cadre du service public de l'éducation nationale, le traitement des lycéens soit uniforme sur l'ensemble du territoire. La généralisation de la gratuité des livres suivant des modalités à définir de prise en charge par l'Etat ou les régions devrait dès lors être envisagée. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Adevah-Poeuf](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69788

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 décembre 2001, page 6872